

Consociation du Conseil municipal.

M. M. les Conseillers municipaux se réuniront, à la Mairie, à 8 heures du matin, le Dimanche 17 Septembre courant.

Objet de la séance:

Sauve de la Présentation, à Saint Paul
Demande d'autorisation
(Avis du Conseil)

Reçu, le 17 Septembre 1902.

Le Maire,
La Haudoise

Séance extraordinaire du 21 septembre 1902

L'An mil neuf cent deux, le vingt et un du mois de septembre, à huit heures du matin, le Conseil municipal de la Commune de Rezé s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Douillard, premier adjoint, pour une session extraordinaire.

Présent: M. Loyer, Achard, Babouard, Chapeau, Guegan, Rumbaut, Tardion, Douillard, Allouez, Galton, George, Baboumou, Dubry, Berquet, Guichet, Guibertau, Javelot et Reine, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du 5. Avril 1884, il a été procédé au Conseil. M. Reine a pu obtenir la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qui lui sont dévolues.

Le Procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté sans observation.

M. Le Président a clos la séance.

Congrégation des Filles de la Présentation de la

St. Etienne de Bourges. Avis du Conseil.
M. Le Président expose que par délibération du
15 Décembre 1901, le Conseil avait ajourné son avis
sur la demande en autorisation pour l'établissement
des sœurs de la Présentation, à St. Paul de Bourges par
attitude que le dossier était incomplet.
Le dossier étant maintenant complet, le Conseil
est invité à donner son avis sur la demande en
autorisation.

Le Conseil municipal
Sur la demande produite avec un dossier
complet.

Sur les articles 13 et 18 de la loi du 1er
juillet 1901.

Procède au vote. Scrutin apparent et
Donne un avis favorable à la
majorité de 13 voix, contre 4 à l'établissement
des sœurs de la Présentation à St. Paul de
Bourges, en cette commune.

Soutien de famille. Demande de dispense pour un réserviste.

Le Conseil municipal.
Sur le dossier produit, donne un avis
très favorable à la demande du réserviste
Bulgaux Louis de la classe de 1895.

Acte et délibéré les jours mois et an sus écrits.

Docteur
M. Allain
E. Faugues
A. J. J. J.
B. B. B. B.
P. B. B. B.
G. G. G. G.
P. P. P. P.